

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 06 JUILLET 2010 à 19H30

COMPTE-RENDU

Présents : Pierre MONTAGNE, Ludwig MONTAGNE, Noël GREVE, Christian ROUCHON, Raphaël SOTON, Alain COURRAULT, Robert DEYGAS, Christophe DIELEN, Patricia FOUCAULT, Nadine GARNIER, Jacky GRIBET, François LECOMTE, Fabienne MASSANO, Franck MORIOT, Luc RODET.

Absents excusés : Gérard MONTALON donne pouvoir à Christian ROUCHON, Eric MARTIN donne pouvoir à Franck MORIOT, Christelle ORAND donne pouvoir à Raphaël SOTON, Nadine DUMAIRE.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 01 juin 2010

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION

LA CARAVANE A BRICOLE
DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle faite par l'association « La Caravane à Bricole ».

Cette association organise un spectacle « Fred Radix et résidence de l'atypique Cie » joué par l'atypique compagnie puis Fred Radix. Ce spectacle sera joué le vendredi 30 juillet 2010.

L'association « La Caravane à Bricole » sollicite une subvention exceptionnelle de 300 € de la part de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'association « La Caravane à Bricole ».

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE PARTENARIAT AVEC LA POSTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Poste s'engage depuis 2004 dans un vaste plan de modernisation pour mieux satisfaire ses clients. Elle a donc besoin de disposer d'un référentiel adresses de très bonne qualité. Pour cela, il est important que les collectivités territoriales dénomment et numérotent leurs voies, dans les meilleurs délais.

Cette dénomination facilitera l'accès des soins et des premiers secours, les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS, la livraison des entreprises, le développement des services à la personne, l'accès des facteurs au domicile des clients...

Ces travaux sont formalisés dans une charte d'engagement et de partenariat à signer avec la Poste, définissant les engagements respectifs de la Poste et ceux de la Commune à savoir :

- Dénomination de toutes les voies publiques
- Numérotation de tous les accès aux habitations
- Apposition des panneaux de rues et des plaques numérotées
- Information de tous les habitants de leur nouvelle adresse...

Monsieur le Maire donne donc lecture de cette charte, base de la coopération entre la Commune et la Poste qui soutiendra et conseillera la commune pendant toute la durée du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la charte d'engagement et de partenariat à signer avec la Poste.

REGLEMENT INTERIEUR ET RECOMMANDATIONS D'UTILISATION DE LA SALLE DE MOTRICITE DE L'ECOLE MATERNELLE PABLO PICASSO

Monsieur Raphaël SOTON, Adjoint au Maire, expose qu'il devient impératif de fixer des règles précises d'occupation de la salle de motricité de l'école maternelle Pablo Picasso aux utilisateurs.

Il propose d'instaurer un règlement intérieur et d'adopter le texte de recommandations pour l'utilisation de cette salle et en donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le règlement intérieur et les recommandations d'utilisation de la salle de motricité joints à la présente délibération. Fixe la mise en application dudit règlement intérieur et des recommandations au 02 septembre 2010.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOCAL COMMUNAL « SALLE DE MOTRICITE ET DE DANSE » A L'ASSOCIATION « ART DE LA DANSE / GYM ET LOISIRS »

L'association « Art de la Danse/Gym et Loisirs » demande à la commune la mise à disposition de la salle de motricité et de danse située au groupe scolaire « Pablo Picasso » afin d'y exercer une activité culturelle et sportive.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prêter la salle de motricité et de danse à cette association.

Il convient en conséquence d'établir une convention de mise à disposition à titre gracieux.

Cette mise à disposition prendra effet à la date de la signature de la convention pour se terminer au 15 juillet de l'année suivante. Elle sera reconduite annuellement après demande écrite du Président de l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de convention jointe à la présente délibération entre la commune de Saint Barthélemy de Vals et l'association « Art de la Danse / Gym et Loisirs ».

REMBOURSEMENT VISITE MEDICALE POUR LE PERMIS POIDS LOURDS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les agents titulaires du permis poids lourd sont périodiquement dans l'obligation de se présenter à une visite médicale non remboursée par la sécurité sociale afin de valider ce permis.

Considérant que ce permis est indispensable à certains agents de la collectivité pour assurer leurs missions, Monsieur le Maire, propose à l'Assemblée que la collectivité rembourse à ces agents le montant de la visite obligatoire qu'ils ont payé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de rembourser tous les frais de visite médicale relatifs à la validation du permis poids lourds.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL « SALLE
DU GROUPE SCOLAIRE JACQUES PREVERT »
A L'ASSOCIATION « COMITE DE PARENTS »**

Ce demande sera étudiée lors du prochain conseil municipal qui aura lieu le mardi 7 septembre 2010.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATION

ASF-AUTORISATION DE PENETRER DANS LES PROPRIETES PRIVEES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté reçu en mairie concernant l'autorisation des agents de la société ASF et toutes personnes opérant pour la société ASF de pénétrer sur des propriétés privées ou publiques afin d'effectuer une occupation temporaire de terrains dans le cadre de l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées. Le Maire informe également l'ensemble du conseil municipal qu'il doit signer la notification d'arrêté préfectoral permettant à la société ASF de contacter les propriétaires concernés par cette opération.

COMPTE-EPARGNE TEMPS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les agents ont le droit à un compte-épargne temps et qu'ils peuvent être amenés à déposer au maximum 60 jours. Lors du prochain conseil municipal une délibération sera proposée afin de mettre en place le compte-épargne temps.

CHEMIN LOTTIER

Monsieur Noël GREVE informe les élus que M. et Mme LEBALLEUR viennent d'acheter la maison LOTTIER située au quartier les Creux. Ces personnes souhaiteraient que la commune leur cède le chemin rural n°23. M. Ludwig MONTAGNE propose qu'en contrepartie ces personnes donnent à la commune un autre bout de terrain. M. Ludwig MONTAGNE souhaite également que la commission voirie étudie les autres chemins afin de prévoir une enquête publique pour l'ensemble du territoire si cela est nécessaire.

HABITAT DU PAYS DE ROMANS-MAISON BILLON

Monsieur Ludwig MONTAGNE a présenté le projet de l'habitat du pays de Romans qui regroupe un projet de logements et des commerces et demande l'aval au conseil municipal de pouvoir poursuivre les démarches avec M. LARUE qui en charge ce dossier. Cette personne sera contactée afin de lui préciser que la commune approuve un projet commun. Les élus pensent qu'une étude de marché doit être effectuée afin de définir le type de commerce nécessaire pour la commune.

AMBROISIE

Ludwig MONTAGNE rappelle qu'il a été désigné lors du précédent conseil municipal pour assurer le rôle de référent « Ambroisie » pour notre commune

Il rappelle également qu'un plan d'actions départemental de lutte contre l'ambroisie a été mis en place par la Préfecture de la Drôme.

De nombreuses actions sont engagées dans le Département de la Drôme afin de réduire l'impact de l'Ambroisie cependant, il a été constaté que seule une action coordonnée et multi partenariale pourrait relever le défi de la lutte contre la prolifération de l'Ambroisie.

Il propose de mettre en place un plan d'actions afin de lutter contre la prolifération de cette plante en : informant et sensibilisant la population (diffuser la réglementation et l'obligation de chacun), le personnel communal et les élus ; proposant des actions sur le terrain (cartographier la présence d'ambroisie sur le terrain, informer les dépositaires de PC), contrôler les champs...

AEU

Monsieur Christian ROUCHON informe l'assemblée que de nouveaux projets de lotissements sont envisagés et pour maîtriser au mieux ces projets il est nécessaire d'étendre l'AEU à l'ensemble du territoire et ne pas se limiter au territoire situé en zone NAa au cœur du village. Un tour de table est proposé afin de connaître le sentiment de chacun et de savoir si les élus ne s'opposent pas à cette proposition. Le Maire rappelle également l'éventualité de renouveler le P.O.S en P.L.U. M. Christian ROUCHON donne les montants à prévoir si la commune s'engage à renouveler P.O.S à savoir environ 40 000€ pour le P.L.U, sachant qu'il faudra prévoir en plus une étude hydraulique. Des subventions peuvent être demandées. Ludwig MONTAGNE explique que la commune pourra demander à la communauté de communes des 2 Rives une subvention au titre du fond de concours.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du coût des illuminations. Il est proposé d'essayer d'économiser en prévoyant une durée plus courte d'illuminations du village, d'utiliser des ampoules à faible consommation.

ST BARTH'INFOS

Monsieur François LECOMTE rappelle que désormais le St Barth'Infos est payant en fonction du nombre de pages à éditer. Il a été convenu que la solution retenue serait un St Barth'Infos de 12 pages pour un montant de 800 € H.T.

Lors de cette séance, d'autres points ont été abordés :

- Les accidents survenus à hauteur du carrefour de la VC 13 et de Villeneuve. Il est proposé d'envoyer un courrier à la DDE et au Conseil Général.
- L'emplacement de M. BONNET Rolland qui souhaite venir le mercredi au lieu du samedi matin. Les élus réfutent cette proposition.
- L'installation de l'école numérique rurale qui est achevée.
- Le problème technique du Centre de Valorisation des déchets d'ordures ménagères.
- Les fêtes et manifestations de Juillet et août 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Les Conseillers Municipaux,

Le Maire,
Pierre MONTAGNE